

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-6-2

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA LAUCH APPROBATION DU PÉRIMÈTRE ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R212-27 du Code de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un avis favorable au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch ;
- désigne Monsieur Alain GRAPPE, Conseiller Général du Canton de GUEBWILLER et Président du Syndicat Mixte de la Lauch Supérieure, pour représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch.

LE PRÉSIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté